



## **RESOLUTION DES INFORMATIENS - Batz 1999**

---

### **I - LES CONSTATS**

Les membres de la Section Professionnelle des informaticiens, réunis ce jour à Batz sur Mer pour le XIV<sup>ème</sup> Congrès du SNFOCOS ont dressé les constats suivants :

- 1) Un nombre important d'agents chargés d'assurer des tâches informatiques ne sont pas rattachés à la classification des informaticiens.
- 2) De fortes disparités de coefficient sont constatées entre informaticiens de mêmes compétences et assurant les mêmes missions.
- 3) Les fortes évolutions techniques que nous connaissons ne s'accompagnent pas des formations adéquates, ce qui conduit à une déqualification progressive du personnel, donnant un alibi au recours à la sous traitance.
- 4) Le recrutement d'agents hors convention collective conduit à une remise en cause de cette dernière.
- 5) Dans le cadre des schémas directeurs en cours d'élaboration, le regroupement des centres de traitements informatiques et la remise en cause de leur statut par un rattachement direct aux Caisses Nationales, risqueraient de conduire à la constitution de groupes d'intérêts économiques (GIE) (Ex : Sesam Vitale).

La création d'un GIE représente une étape vers l'externalisation de l'informatique et donc, la perte de nos emplois.

De plus, livrer notre informatique au privé, reviendrait à ne plus maîtriser notre système d'information qui constitue un enjeu majeur pour l'avenir de l'Institution.

Un bon exemple de cela est Sesam Vitale avec son GIE et le Réseau Santé Social sous traité à Vivendi (CEGETEL).

### **II - LES PROPOSITIONS**

Après analyse, les membres de la Section Professionnelle proposent les actions suivantes :

- 1) Intégrer tous les agents dont les missions relèvent des métiers de l'informatique à la classification correspondante.

2) Elaborer une stratégie de ressources humaines informatiques de nature à répondre aux besoins des informaticiens et aux enjeux de l'Institution, pour une plus grande efficacité de notre système d'information.

3) S'opposer à toutes mesures visant à une remise en cause des statuts des centres de traitements informatiques et des informaticiens qui conduiraient à terme, à une externalisation et donc, à une perte de maîtrise de notre système d'information.

La Section professionnelle mandate le Bureau National pour prendre contact avec les responsables des différentes branches de l'Institution et les autorités de tutelle, afin d'appréhender les stratégies de ces branches et d'étudier toutes mesures propres à remédier aux problèmes évoqués, au besoin en engageant la mobilisation des personnels concernés.

L'objectif essentiel est d'éviter le double statut et de maintenir la convention collective nationale.

Composition du Bureau :

Secrétaire Alain MASCLAUX  
Secrétaires Adjointes Daniel ZECH  
Denis MALARMEY  
Richard STIRLAM

**Adoptée à l'unanimité**